

Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG – Série F

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG – série F. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine (« conseiller IG »), téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	1940	Gestionnaire du fonds	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Date de création de la série	30 janvier 2023	Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (sous-conseiller)
Valeur totale du Fonds au 30 avril 2023	1,6 M\$	Distributions	Annuelles
Ratio des frais de gestion (RFG)	1,13 %	Placement minimal du ménage	50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer un revenu et une appréciation du capital à long terme en appliquant une solution diversifiée à l'échelle mondiale aux fins du financement d'études postsecondaires qui devraient commencer vers 2040. Le Fonds offre une exposition aux actions, aux titres à revenu fixe et aux titres du marché monétaire en investissant principalement dans des fonds de placement. À mesure que la date cible (2040) approche, le Fonds modifie progressivement sa répartition de l'actif cible, passant d'une exposition principalement aux actions au cours des premières années à une exposition aux titres à revenu fixe ou aux titres du marché monétaire et équivalents de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2023. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 30 avril 2023)

1.	iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	28,1 %
2.	iShares Core S&P 500 ETF	23,9 %
3.	iShares MSCI Australia ETF	5,7 %
4.	iShares S&P 500 Information Technology Sector UCITS ETF	3,4 %
5.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,0 %
6.	iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	2,9 %
7.	iShares S&P/TSX 60 Index ETF	2,9 %
8.	iShares MSCI Canada Index Fund ETF	2,9 %
9.	iShares MSCI Indonesia ETF	2,9 %
10.	iShares MSCI Taiwan ETF	2,5 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		78,2 %
Nombre total de placements		32

Répartition des placements (au 30 avril 2023)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG – Série F

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique le rendement des titres de série F du Fonds depuis son lancement. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible puisqu'une année civile complète ne s'est pas écoulée depuis la création de la série.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible puisque la série a été créée il y a moins de 12 mois.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent une solution diversifiée à l'échelle mondiale au moyen d'un seul fonds de placement;
- veulent un fonds qui maintiendra une répartition de l'actif appropriée en fonction de leur horizon de placement, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2040);
- cherchent à financer des études postsecondaires qui devraient commencer vers 2040;
- ont comme objectif de placement à long terme l'appréciation du capital et le revenu.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions imposables du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

En règle générale, aucune des options d'achat ne comporte de frais d'acquisition.

Si vous achetez des titres de la présente série du Fonds, IG Gestion de patrimoine pourra verser à votre conseiller IG une prime de vente pouvant atteindre 2,50 %. IG Gestion de patrimoine pourra verser à votre conseiller IG un montant supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la prime de vente si ce dernier s'est joint à notre entreprise il y a moins de quatre ans.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel de la série.

Au 31 mars 2023, les frais de la série totalisent 1,42 % de sa valeur, soit 14,20 \$ par tranche de 1 000 \$ investis.

	Taux annuel (en % de l'actif de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des charges d'exploitation (y compris les frais d'administration) de la série.	1,13 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations sur les placements de la série.	0,29 %
Frais du Fonds	1,42 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous conservez votre placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous donne votre conseiller IG.

IG Gestion de patrimoine verse cette commission à votre conseiller IG. Elle est prélevée, en tout ou en partie, sur les frais de conseil et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux se situe dans une fourchette de :

- 0,41 % à 0,70 % par année (4,10 \$ à 7,00 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

Si votre conseiller IG s'est joint à notre entreprise il y a plus de quatre ans, il pourrait recevoir un montant annuel additionnel allant de 0,06 % à 0,09 % de la valeur de votre placement (0,60 \$ à 0,90 \$ par tranche de 1 000 \$ investis).

Portefeuille d'épargne-études Cible 2040 IG – Série F

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais de 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais de rachat	Vous ne payez habituellement pas de frais de rachat quand vous vendez des titres du Fonds. Toutefois, si vous échangez votre placement dans un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine ou un fonds de placement garanti contre un placement dans le Fonds et que votre placement était assorti de frais de rachat, nous pourrions vous imputer des frais de rachat qui peuvent s'élever à 1,5 % du montant du rachat. Si votre placement initial est devenu assorti de frais de rachat après le 30 juin 2016, les frais d'acquisition reportés restants seront annulés au décès du titulaire individuel (ou du dernier titulaire survivant dans le cas d'un compte conjoint).
Frais de conseil	Vous payez des frais de conseil directement aux placeurs principaux pour des conseils en placement et des services administratifs si vos placements sont détenus auprès d'eux. Les frais de conseil seront établis dans votre convention d'honoraires avec les distributeurs principaux concernés, qui peuvent vous offrir une réduction des frais. Veuillez communiquer avec votre conseiller IG pour obtenir de plus amples renseignements.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine ou votre conseiller IG pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344

ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.